

DECISION DU MAIRE
N° 2025-76

Envoyé en préfecture le 16/10/2025
Reçu en préfecture le 16/10/2025
Publié le 16/10/2025
ID : 080-218000099-20251016-DM2025101604-AR

DM2025101604

Objet : Réhabilitation d'une cellule commerciale et d'un logement – 25 rue St Martin - demande de subvention à la région au titre de l'AMI CVCB

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AILLY SUR NOYE

Vu les articles L 2122-22 et 23, L 2131-1 et 2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 001 du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 portant délégation permanentes données au Maire par le conseil,

CONSIDÉRANT le projet de réhabilitation d'un immeuble composé d'une cellule commerciale et d'un logement situé 27 rue St Martin (Boucherie),

CONSIDÉRANT que la commune peut prétendre à une subvention au titre de l'AMI CVCB pour ce projet,

CONSIDÉRANT le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	Préciser H.T	RESSOURCES	Préciser H.T.
Immobilisations Incorporelles		Autofinancement	
• Frais d'établissement		• Excédent ou réserves affectés à l'investissement	
- Frais de constitution (ex : frais de notaire)		• Provision pour renouvellement d'investissement	
- Frais de publicité			
- Frais d'augmentation de capital et d'opération diverses		Fonds propres	
• Etudes, recherche, développement		• Cession d'éléments d'actif	
• Architecte	20 500,00 €	• Augmentation du capital	
• Fonds commercial		Emprunts	87 873,00 €
• Autres immobilisations incorporelles			
- missions CT, SPS, géomètres, diagnostic	10 940,00 €		
Immobilisations Corporelles		Crédit bail	
• Constructions			
- Bâtiments (détailler par lot)			
1 - Démolition - gros œuvre	40 000,00 €	• Collectivités territoriales	
2 - Désamiantage - charpente - couverture	33 595,00 €		
3 - Planchers bois - chape sèche	20 529,00 €	Région Hauts-de-France - AMI CVCB	135 480,00 €
4 - Menuiseries extérieures	19 764,00 €	Département(s)	47 605,00 €
5 - Isolation distribution	38 139,00 €	Intercommunalité(s)	
6 - carrelage	3 610,00 €	Commune(s)	
7 - Electricité	11 889,00 €		
8 - Plomberie - sanitaires	8 624,00 €		
9 - chauffage	18 611,00 €	• Organismes sociaux (à détailler)	
10 - peinture	21 209,00 €		
11 - serrurerie	23 548,00 €		
TOTAL DEPENSES	270 958,00 €	TOTAL RESSOURCES	270 958,00 €

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le 16/10/2025

ID : 080-218000099-20251016-DM2025101604-AR



DECIDE

Article 1 : Afin de financer le projet de réhabilitation d'un immeuble composé d'une cellule commerciale et d'un logement situé 25 rue St Martin, la commune sollicite une aide financière au titre de l'AMI CVCB 2025 auprès de la région, d'un montant de 135 480,00 €.

Article 2 : Il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services, ainsi que Monsieur le Comptable Public, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision :

- sera transmise à M. le Sous-Préfet de Montdidier au titre du contrôle de légalité,
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire d'Ailly-sur-Noye dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Art 411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Amiens par courrier, ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait à Ailly-sur-Noye, le 16 octobre 2025

Le Maire
Pierre DURAND



Hôtel de ville – 8 Rue Saint Martin - 80250 AILLY SUR NOYE

Tél : 03 22 41 71 71

Courriel : mairie@aillysurnoye.fr

Heures d'ouverture : le lundi, mardi et vendredi de 9h/12h30 et de 13h30/17h - le mercredi de 9h/12h30 et de 14h/19h, le jeudi de 9h à 12h30 et de 15h à 17h et le samedi de 9h à 12h

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux : <https://www.facebook.com/mairieAillysurNoye/>

Application mobile : Intramuros : Ailly-sur-Noye